LIGUE HAUTS DE FRANCE

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de tennis des Hauts-de-France

Marcq-en-Baroeul, le 31 mai 2024

PÔLE SOCIETAL
RÉF : PB/BH/EM - N°05/2024
DOSSIER SUIVI PAR : Emmanuel Mas - 06 30 41 62 08 - mail : emmanuel.mas@fft.fr
OBJET : Appel à projets « Les Trophées des actions solidaires et environnementales de la FFT » 2024

Madame, Monsieur le Président,

Les Trophées, initiés en 2010, vont vivre leur quinzième année.

Développer les actions sociales et solidaires est une des priorités de la politique fédérale afin de permettre la pratique du tennis à un public diversifié qui jusqu'alors trouvait difficilement sa place dans nos clubs. La Fédération Française de Tennis reverse traditionnellement une part importante des bénéfices issus de la Journée Yannick Noah (ex Journée des Enfants de Roland-Garros) aux clubs qui s'inscrivent dans ce type de démarche à travers ces Trophées.

Un certain nombre de clubs de notre Ligue sont investis sur ce domaine et œuvrent afin de développer et pérenniser ces actions sociétales au bénéfice de nos publics cibles.

Vous trouverez dans le document en pièce jointe les préalables pour déposer une candidature.

Depuis 2023, **les dossiers sont totalement dématérialisés et se remplissent désormais uniquement en ligne**.

Le groupe « Actions Solidaires » de la FFT souhaite continuer à mettre en avant les mesures suivantes :
- 5 thématiques sont proposées dans le cadre de cet appel à projets : « Tennis quartiers », « Paratennis », « Tennis sport adapté », « Tennis Santé » ou « Tennis & Environnement »,
- l'action réalisée devra être une action régulière ou cyclique, sur un trimestre, un semestre, une année, voire il pourra s'agir d'un stage (sont exclues les actions de type « journée portes ouvertes »), sauf pour les actions environnementales qui peuvent être ponctuelles,
- les actions qui favorisent l'intégration dans le club seront particulièrement récompensées,
- les clubs ne peuvent pas être aidés plus de 3 années sur une même thématique. En revanche, au-delà, le club peut postuler pour une action dans une thématique différente,
- les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés (licence « club » ou « découverte », pas de licence hors club ou « web » - la liste avec les numéros de licence FFT 2024 devra être fournie à l'aide du modèle joint, faute de quoi le dossier ne sera pas recevable),

Nous attirons également votre attention sur le fait que :
- l'action doit impérativement être réalisée avant le dépôt du dossier (action menée entre septembre 2023 et août 2024),
- chaque club ne peut postuler que dans une seule des 5 thématiques proposées et ne peut présenter qu'une seule action réalisée.

Si votre club souhaite postuler dans le cadre de cet appel à projets, il devra impérativement remplir de manière dématérialisée son formulaire de candidature **au plus tard le 30 juin** via le lien suivant :

https://fft.jotform.com/231356497893370

Notre Ligue devra transmettre un avis motivé sur chaque demande déposée à la FFT qui étudiera ensuite les dossiers et décidera de l'attribution des subventions.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projets, vous pouvez contacter Emmanuel MAS, Conseiller en Développement, au 06 30 41 62 08 ou par email : emmanuel.mas@fft.fr

Nous espérons que ce dispositif permettra de soutenir les efforts des clubs en matière d'actions sociales et solidaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Patrice Brulez
Président

Bruno Hannecart
Président de la commission Pôle Sociétal

Copie pour information : Bureau de Ligue - commission Pôle Sociétal - Sylvie Delforge - Benoit Bonhoure - Equipe Régionale de Développement